

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de THÔNES



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Serraval, le 16 octobre 2012

Le Maire

A

**Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval**

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :

**Jeudi 25 Octobre 2012
A 20 h 30**

Ordre du jour :

- Approbation du Compte Rendu de la dernière réunion
- Schéma de gestion des eaux pluviales : choix d'un cabinet
- Cimetière : projet de columbarium
- Demandes de subvention
 - CCAS
 - Ecole du Bouchet
 - Centre de Pratique Musicale de Thônes
- Compte rendu Commission Urbanisme
- Compte rendu Commission Zone Artisanale
- Projet de travaux Eau 2013
- Gestion de l'éclairage public : transfert de compétence au Syndicat d'Electricité
- Informations et questions diverses

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Louis RICHARME



Affichée le : 16/10/2012

74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr

SEANCE N°10 DU 25 OCTOBRE 2012 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq octobre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RICхарME, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2012

Présents : Jean-Louis RICхарME, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Monique D'ORAZIO, Corinne GOBBER, Bruno GUIDON, Jean-Claude LOYEZ, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents (excusés) : Stéphane BOISIER, Alain MARCHISIO.

Bruno GUIDON a été élu secrétaire de séance.

DEL_10492012.

Objet : **Complément état d'assiette des coupes pour 2013.**

Monsieur le Maire fait part de la proposition complémentaire de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2013.

Conseillers en exercice : 10 Conseillers présents : 8 Conseillers votants : 8 <u>Résultats des votes</u> pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** cette proposition,

- **DEMANDE** que la destination de cette coupe soit conforme aux indications portées au tableau ci-après.

ANNEXEDEL_10492012.

PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES POUR L'EXERCICE 2013

FORET Communale de SERRAVAL

(Tableau à compléter et à joindre en retour avec la délibération du conseil municipal ou l'accord du propriétaire)

Ce tableau vous donne deux informations majeures :

Le devenir des coupes normalement prévues en 2013 par le document d'aménagement de votre forêt,
La liste des coupes qui seront martelées pour l'exercice 2013 avec une proposition de destination.

Série	Parcelle	Année de passage	Proposition ONF	Renseignements complémentaires	Volume présumé (m3)	Estimation en € (*) en équivalent Bois sur pied	Décision propriétaire (1)
NouS	NouS	2013	PRINT13		200	7300	PRINT 13

DEL13 : Délivrance 2013

PRINT13 : Vente de printemps 2013

AUT13 : Vente d'automne 2013

CAT13 : Cession amiable 2013

PBF13 : Prévente de bois façonnés 2013

AJO : Coupe ajournée

SUP : Coupe supprimée

(*) Information indisponible au moment de l'édition du présent document. Prendre l'attaché de l'agent patrimonial local

Le propriétaire accepte la destination des coupes (proposition ONF ou avis (1)) et demande le martelage de(s) coupe(s).

A SERRAVAL

Le

DEL_10502012.

Objet : Coupes affouagères 2012.

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 8
Résultats des votes
pour : 8
contre : 0
abstention : 0

L'Office National des Forêts a fait connaître que des bois ont été marqués dans les parcelles 6 et 7 de la forêt communale soumise au régime forestier.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que ces bois seront partagés en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux et domestiques.

- **DECIDE** d'affecter le partage par le feu, conformément à l'article L 145-1 du code forestier.
- **DECIDE** que l'exploitation de la coupe soit réalisée sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le Conseil Municipal à savoir :
 - M. Cyril DULOU
 - M. Benoît CLAVEL
 - M. Philippe MOENNE-LOCCOZ
 Soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138-12 du code forestier.
- **FIXE** le lot d'affouage à 25 €.
- **FIXE** le délai d'exploitation (abattage, façonnage, vidange) au 30 juin 2013.

DEL_10512012.

Objet : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 1ERE CLASSE – TEMPS NON COMPLET.

Conseillers en exercice : 10 Conseillers présents : 8 Conseillers votants : 8 <u>Résultats des votes</u> pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de l'effectif de rentrée scolaire en maternelle de cette année et des années à venir et de la demande du directeur de l'école primaire de Serraval, il apparaît nécessaire d'augmenter le temps de travail du poste de l'adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe (ATSEM 1^{ère} classe). Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'ATSEM 1^{ère} classe créé initialement à temps non complet par délibération du 17 juillet 2012 pour une durée de 21,89^{ème}/35^{ème} par semaine, et de créer un emploi d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée de 24,91^{ème}/35^{ème} par semaine à compter du 1^{er} novembre 2012.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 12 octobre 2012,
Vu le tableau des emplois,

- **DECIDE :**

- * d'adopter la proposition du Maire,
- * de modifier ainsi le tableau des emplois.

DEL_10522012.

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION L'ENTRAIDE ET AU CENTRE DE PRATIQUE MUSICALE DE THONES.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des courriers de l'association L'Entraide et du Centre de Pratique Musicale de Thônes demandant une aide financière de la commune pour le fonctionnement de leur association.

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 8
<u>Résultats des votes</u>
pour : 8
contre : 0
abstention : 0

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer aux organismes les sommes mentionnées ci-dessous :

Association L'Entraide	400,00 €,
Centre de Pratique Musicale de Thônes	48,00 €.

SEANCE N°10: DEL_10492012 ; ANNEXEDEL_10492012 ; DEL_10502012 ; DEL_10512012 ; DEL_10522012 . AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 12 NOVEMBRE 2012			
Jean-Louis RICхарME	Nicole BERNARD- BERNARDET	Benoît CLAVEL	Monique D'ORAZIO
Corinne GOBBER	Bruno GUIDON	Jean-Claude LOYEZ	Jean-Luc THIAFFEY- RENCOREL